

MOTION

Strasbourg, le 25 janvier 2021

**Strasbourg amplifie sa stratégie « Santé, Climat, Mobilités »
Contribution de Strasbourg au débat à l'Eurométropole**

À Strasbourg, comme dans le reste de l'Eurométropole, la qualité de l'air est un enjeu majeur pour l'ensemble des habitant·es : environ 500 de nos concitoyen·nes meurent des conséquences de la pollution de l'air dans l'EMS chaque année. Dans le même temps, à l'heure de l'urgence climatique, le trafic routier reste l'une des sources les plus importantes d'émission de gaz à effet de serre dans l'Eurométropole (près de 40% des émissions de GES). La poursuite de la réduction de la place de la voiture en ville est donc un enjeu majeur pour la santé publique et le climat.

La France est poursuivie par deux contentieux pour des dépassements réguliers des seuils fixés en matière de qualité de l'air – par le Conseil d'État et par la Commission européenne. La mise en œuvre d'une Zone à Faibles Émissions relève dès lors d'une obligation légale qui doit être respectée dès 2021. **Le Conseil municipal de Strasbourg s'est engagé en 2019 sur le calendrier de la ZFE sur notre territoire** : les véhicules les plus polluants seront progressivement interdits jusqu'au 1er janvier 2025, date à laquelle les véhicules Crit'air 2 ne pourront plus circuler dans la ville. D'autres grandes villes et métropoles telles que le Grand Paris, Lyon, Grenoble ou Nice engagent des démarches similaires.

Afin de lutter contre le dérèglement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé des habitant·es, **la Ville de Strasbourg amplifie sa démarche globale "Santé, Climat, Mobilités" conjuguant ambition écologique, justice sociale et équité territoriale.**

L'Eurométropole en lien étroit avec la Ville de Strasbourg, les autres collectivités et les territoires voisins, conduit **une politique des mobilités ambitieuse fondée sur le droit à la mobilité de chacun·e de ses habitant·es**. Ainsi, chacun·e aura accès à une palette des solutions de mobilité en adéquation avec ses besoins. La politique des mobilités a donc pour objectifs de **densifier et étendre le réseau de transports en commun** (les lignes de tramway et les transports à la demande), **d'améliorer l'intermodalité des solutions de transport** (les parkings relais, les pôles d'échanges à l'entrée de l'agglomération et le Réseau express métropolitain) et de **favoriser l'accès de chacun·e à un mode de transport adapté à sa situation** (l'accès à l'autopartage, le développement du covoiturage, la gratuité pour les moins de 18 ans dans les transports en commun, la révision de la tarification sociale, l'aide à l'achat d'un vélo et le conseil personnalisé en mobilités...). La sécurité des usager·es devra par ailleurs être renforcée, que ce soit dans les transports en commun ou sur les itinéraires cyclables.

La Ville de Strasbourg, engagée dans une ZFE pour le transport de livraison dans la Grande Ile depuis 2019, continue de déployer une politique de logistique urbaine (mutualisation de véhicules professionnels, dernier kilomètre propre...) permettant de réduire le trafic de poids lourds, en dialogue avec les acteurs économiques du territoire.

Dans la période de crise sanitaire, économique et social que connaît le pays, les enjeux de santé et de climat sont étroitement liés aux enjeux sociaux de notre territoire qui est parmi l'un des plus inégalitaires de France. La mise en œuvre de la ZFE devra ainsi s'appuyer sur des enquêtes spécifiques pour bien comprendre toutes les attentes des usager·es ainsi que sur la concertation avec les habitant·es et les forces vives du territoire, les maires des communes de la métropole et les entreprises. La volonté de co-construction de cette politique se traduira par l'organisation d'une conférence citoyenne dédiée à ces enjeux.

Les habitant·es devront collectivement être accompagnés de manière personnalisée et un large panel de solutions devra ainsi être proposé : **la recherche de solutions adaptées à chaque habitant·e**, la mise à disposition de moyens spécifiques d'accompagnement des populations et la garantie du droit à la mobilité de chacun guideront la mise en œuvre de la mesure.

Le Conseil municipal de Strasbourg appelle l'État à renforcer son soutien en faveur des infrastructures de mobilités, notamment dans le cadre du plan de relance, à accompagner la collectivité dans la mise en place effective des contrôles de la ZFE et à l'interdiction de la vente des véhicules diesel. Par ailleurs, mobilisée aux côtés d'autres collectivités territoriales, la Ville sera vigilante sur les compensations financières pour pallier les pertes de recettes tarifaires et la diminution du versement mobilité due à la crise sanitaire. **Le Conseil municipal œuvrera en faveur d'un rapprochement des calendriers de mise en œuvre de la ZFE dans l'Eurométropole** et réaffirme sa volonté de mener l'ensemble de ces politiques en lien étroit avec la région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi qu'avec les collectivités allemandes et les instances transfrontalières.